



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Est par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord :

Que le conseil entend statuer, au cours de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 à 19h00 qui se tiendra à la salle communautaire Gaston Vallée situé au 72 boul. de la Montagne, sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ :

547 route 169
Lot 5 008 270, cadastre du Québec

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

Règlement de zonage 2018-621 ;

Grille des spécifications numéro 504, zone 5V. Réduire la marge de recul avant à 6.46 mètres plutôt que 8.0 mètres et réduire la marge de recul arrière à 9.76mètres plutôt que 10.0 mètres ;

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de ladite séance relativement à cette demande.

DONNÉ À CHAMBORD, CE CINQUIÈME JOUR DE FÉVRIER DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN

La secrétaire-trésorière adjointe

Valérie Martel

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Valérie Martel, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le Conseil, entre 8 h et 16 h le cinquième jour de février 2021.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce cinquième jour du mois de février 2021.

La secrétaire-trésorière adjointe

Valérie Martel